

Dieu; il était parvenu à dompter un naturel vif et emporté au point de devenir le plus patient et le plus doux des hommes: son fiel qu'on trouva pétrifié après sa mort, est une preuve de la violence continuelle qu'il avait dû se faire pour y parvenir.

Son père qui le regardait comme le soutien de sa maison, le fit partir presque aussitôt pour Chambéri, dans le dessein de le faire recevoir avocat du sénat de cette ville. Les vues d'établissement et de grandeur que le comte de Sales avait sur François ne s'accordaient guère avec celle qu'il avait lui-même d'entrer dans l'état ecclésiastique; cependant il obéit, et après avoir subi un brillant examen il fut reçu avocat du sénat de Chambéri.

A son retour son père lui communiqua le dessein qu'il avait de lui procurer un parti riche et noble. N'osant déclarer ses véritables intentions à son père, il se contenta de faire échouer son projet, ce qui lui attira de sanglants reproches. Bientôt après il refusa des provisions de sénateur que le duc de Savoie informé de son mérite, lui envoyait gratuitement. Tel fut le mécontentement du comte de Sales que François se résolut à lui révéler ses dessein. Il s'adressa dans cette vue à Louis de Sales son cousin, chanoine de Genève. L'ouverture que fit celui-ci au comte et à la comtesse les jeta dans une douleur profonde. Après quelque temps d'hésitation le comte voulut sonder son fils qui s'était tenu éloigné pour ne pas augmenter l'affliction de ses parents. Il lui représenta tout ce que la tendresse et la douleur purent lui suggérer, mais enfin le voyant inébranlable il lui donna sa bénédiction et son consentement en lui disant: "Je prie Dieu, mon fils, qu'il soit votre récompense dans le ciel comme il va être votre partage sur la terre."

C'est ici que nous terminerons cette esquisse de la première partie de la vie de St. François de Sales. Il serait beau de le suivre dans la conversion du Chablais et du pays de Gex; dans le temps où il composa ses ouvrages où il a si bien peint sa belle âme; dans sa promotion à l'épiscopat auquel on l'éleva malgré lui; dans ses voyages à la cour de France; dans la fondation de cet ordre illustre qui perpétue encore son esprit de nos jours; dans tout le cours de cette vie dont tous les instans furent consacrés à Dieu et au prochain. Mais nous trouverons encore dans cette jeunesse si pieuse, si humble, si entièrement consacrée à Dieu; des exemples qui nous affermiront ou nous encourageront dans la vertu.

OFFICIERS DE LA CONGRÉGATION ELUS DIMANCHE DERNIER.

Et. Bégin, *prefet.*
J. Quinan, *premier-assistant.*
H. Girroir, *second-assistant.*
Fréd. Turgeon, *secrétaire.*
F. Dumontier, *trésorier.*

Officiers de l'Institut Canadien de Québec élus le 4 Février.

Président honoraire: L'honorable R. E. Caron. *Président actif:* F. R. Angers, écuyer. *Vice-Présidents:* G. H. Simard, écr. Révd. E. A. Taschereau. *Tésorier:* F. Evanturel, écr. *Sous-Tésorier:* Charles Pelletier, écr. *Secrétaire-Archiviste:* Louis Fiset, écr. *Assistants-secrétaires:* MM. F. Hamel, et A. Dionne. *Secrétaire-correspondant:* Jean Langlois, écr. *Assistants-secrétaires:* MM. J. M. Partridge et F. Vandy. *Bibliothécaire:* James Lemoine. *Directeur du Musée:* Révérend M. E. Langevin.

Le magnifique bazar des dames charitables de cette ville en faveur des orphelins s'est ouvert hier.

Mr. John Wetenhal, Ecr. remplace Mr. Cameron comme assistant-corr. missaire des travaux.

M. M. Sewel, Tessier et Carrier ont été élus, conseillers municipaux, sans opposition. M. Morrin a été élu pour le quartier du Palais, à une majorité de 51 voix, Mr. Lampson pour le quartier Champlain, à une majorité de 3 voix seulement; M. Paradis pour le quartier St. Roch à une majorité de 226 voix.

Le conseil municipale a exprimé, dans une résolution proposée par Mr. Belleau et secondée par le capitaine Boxer: ses regrets de la retraite de l'ex-maire G. O. Stuart et l'approbation qu'il donne à la manière habile, impartiale et efficace avec laquelle il a rempli les devoirs de cette importante situation.

Lord Grey a exprimé à Lord Elgin, par une dépêche en date du 9 Janvier l'approbation donnée par la reine à la destitution des officiers de milice et de magistrat signataires du manifeste annexioniste; la satisfaction avec laquelle sa magesté a reçu l'expression de la loyauté et de l'attachement d'un certain nombre de ses sujets canadiens; sa ferme résolution de maintenir par tous les moyens possibles la connexion du Canada et de la métropole. Lord Grey avait par une autre dépêche, en date du 1er Janvier, approuvé la détermination du gouverneur et de l'exécutif d'assembler le

prochain parlement à Toronto.

Le 21 Janvier a eu lieu l'assemblée des annexionistes du comté de Rouville. Le Dr. Davignon représentant du comté ayant pris la parole sa voix fut couverte par le bruit et les cris. Il se retira avec une bonne partie de ceux qui étaient présents et alla former une autre assemblée dans un sens opposé à la première.

Les annexionistes voulurent troubler cette assemblée paisible, et ce fut avec bien de la peine qu'on parvint à éviter le rixé et le conflit. Les annexionistes, suivant la Minerve, dont nous tirons ces détails étaient au nombre d'environ deux cents; c'était en grande partie d'anciens toriers ou des jeunes gens. La seconde assemblée était composée des respectabilités et des principaux électeurs du comté.

Le feu se déclara, dans la nuit du vingt au vingt et un janvier, dans une grange située dans le haut du village de Terreboune et appartenant à Mr. Rochon, père de notre confrère Mr. L. Rochon. Le feu se communiqua de là à une étable remplie de foin, puis à une maison, à une boutique et à une autre maison, toutes appartenantes à Mr. Rochon. La perte est évaluée à £1000 au moins, rien n'était assuré.

Le propriétaire est un de ceux qui ont passé six ans à la terre de Van Diemen; il a déjà éprouvé par suite des troubles de 1838 des pertes considérables. Il est certain que ce désastre est le fait d'incendiaires.

NOUVELLES D'EUROPE.

ROME. On croit enfin avoir saisi les traces des véritables assassins du malheureux Comte de Rossi. Un de ceux-ci, car ils sont plusieurs, interrogé sur un delit tout à fait étranger à ce meurtre, laissa échapper quelques paroles qui firent naître les soupçons du juge. Celui-ci s'est emparé de cet indice et il est parvenu, assure-t-on, à savoir les noms des auteurs du crime. On distingue parmi eux les *instigateurs, les exécuteurs, les complices.*

PAYS-BAS. Une question de la plus grande importance, à propos de la partie du budget, appelée *départements des cultes*, s'agite aujourd'hui dans ce pays. Il s'agit d'enlever au protestantisme le privilège d'une religion d'état, de faire disparaître les obstacles qui ont jusqu'ici tenu les catholiques éloignés des emplois, de placer la religion catholique sur le même pied que les sectes protestantes